No. 43.

L'HEMISPHÈRE,

FRANÇAIS ET ANGLAIS—FRENCH AND ENGLISH.

PHILADELPHIE, 28, *MARS*, 1811.

CODE DE LA CONSCRIPTION,

OU

RECUEIL CHRONOLOGIQUE

Des Lois et des Arrêtés du Gouvrnement, des Décrets Impériaux, relatifs à la Levée des Conscrits, à leur Remplacement, aux Dispenses de Services, &c. depuis l'An VI *jusques et compris l'An* XIV. *Avec Tables.* Un vol. in-8vo. de 270 pages.

Continué du numéro 37 de L'Hémisphère.

La loi du directoire prononce que tous les Français sont soldats ; et lorsque la patrie est déclarée en danger, ils sont tous appelés à marcher à sa défense. Dans toute autre conjoncture, les besoins de l'armée sont remplis par la conscription. C'est le Sénat ou le corps législatif qui détermine le nombre réquis de conscrits, sur la proposition du gouvernement exécutif. La loi qui fixe le nombre total, regle en même-tems le contingent de chaque département en proportion de sa population. Dans les huit jours qui suivent la publication, le préfet répartit ce contingent parmi les districts, selon le même réglement, et ensuite le sous-préfet parmi les cantons et les municipalités — Tous les Français de l'âge de 20 à 25 ans révolus, sont sujets à la conscription. Ils sont partagés tous les ans en cinq classes, dont la premiere se compose de ceux qui ont complété leur vingtieme année le 1er. Vendémiaire ou 21 Septembre précédent; la seconde, de ceux qui à la même époque ont complété leur vingt-et-unieme année ; ainsi de suite par ordre de séniorité. De cette maniere, le conscrit qui a atteint l'âge de vingt-cinq ans révolus, reste soumis à la conscription jusqu'au mois et au jour mentionnés plus haut. Les administrations municipales sont chargées de préparer des listes, formées sur les régistres de naissances, et sur la notoriété publique, qui contiennent en détail le nom, le domicile, la taille et le signalement complet de tous les individus sujets à la conscription, dans leur jurisdiction. Les mêmes individus sont aussi tenus de se faire enrégistrer eux-mêmes, avec une spécification semblable, au bureau de la municipalité, dès que la loi est publiée. Les deux listes sont alors envoyées aux préfets, qui sont résponsables de leur exactitude, et qui les font passer sur-le-champ au ministre de la guerre.

On accorde huit jours pour la préparation des listes.* On assemble alors les conscrits dans chaque canton, et on les fait examiner par l'administration, ou par une commission spéciale nommée AD HOC, par le préfet. C'est à ces visites que l'on examine et qu'on décide sur les demandes d'exemption. Ceux

* *Deux brigades de gendarmerie sont ordinairement présentes à ces rassemblemens.*

qui prétendent cause d'infirmités, sont visités sur le lieu, s'ils sont en état d'être présens ; s'ils ne le sont pas, on les fait visiter chez eux par les inspecteurs et officiers de santé. Ces dernieres sont généralement médecins de l'armée, et ils ne sont choisis qu'au moment de l'inspection On a même grand soin afin de prévenir toute allusion, que ces inspecteurs appartiennent à un district différent de celui du conscrit La décision finale de tous les cas d'exemption, est référée à une commission d'un plus haut ressort, composée du préfet, des officiers généraux et des commissaires du département. Lorsque ces réclamations sont décidées, on forme des listes de ceux qui sont jugés en état de servir, présens ou absens ; alors le sous-préfet procede au tirage, ou désignation par voie du sort de ceux qui doivent composer la quotte du district. On dépose publiquement dans une urne des billets régulierement numérotés, autant qu'il y a de noms sur la liste, et on les fait tirer indistinctement soit par les conscrits soit par les amis. Le sort tombe sur ceux qui tirent les numéros au-dessous du montant de la quotte. Les numéros plus hauts que les autres tirent, sont annexés à leurs noms, afin qu'ils puissent venir à leur tour, si quelque événement imprevu met leurs prédécesseurs hors d'état de servir Les absens qui ne se présentent pas dans le mois après le tirage, sont déclarés *réfractaires*, proclamés tels dans tout l'empire, et poursuivis comme *déserteurs*.

Ce sont là les conscrits du service actif. Mais outre ceux ci, la loi en exige un nombre semblable, pour former, ce qu'on appelle par distinction, en termes de conscription, la *reserve*. Les members de la réserve sont nommés, avec les mêmes formalités, pour marcher seulement en cas de besoin ; ils sont organisés régulierement, et disciplinés avec soin, dans leur propre département, dont ils n'ont pas la permission de s'absenter. On crée ensuite un troisieme corps de conscrits supplémentaires, égaux en nombre à un quart du contingent entier, et destinés à remplir les vacances qui peuvent survenir avant que les conscrits du service actif ayent rejoint le quartier-général, soit par mort, désertion, ou toutes autres causes. Si les supplémentaires ne suffisaient pas pour cela, on aurait recours à la réserve pour completter le remplacement. Dans tous les cas, on ne souffre aucun déficit, chaque canton étant résponsable du complément de sa quotte-part. Aúcun Français, au-dessous de trente ans, ne peut voyager dans l'empire, ni occuper aucune place du gouvernement, ni servir dans aucun bureau public, à moins qu'il ne puisse produire un certificat, en bonne forme, attestant qu'il a régulierement satisfait aux lois de la conscription.

Toutes les autorités sont tenues solidairement, et sous les peines les plus séveres, d'avoir soin que les conscrits soient assemblés, passés en revue, et envoyés à leur destination sans délai. On les fait marcher sous une escorte de gendarmerie, et en détachemens qui sont strictement bornés au nombre de cent conscrits, pour se rendre au différens dépots de l'empire ; et là, on leur fournit, pour la premiere fois, armes et habillemens. On ne leur permet jamais de rester en battaillons séparés, mais on les tire individuellement et nominativement pour les éparpiller en divers corps de l'ancienne armée, où on les envoit en très-petits détachemens, et souvent à une distance étonnante.

Il est accordé dispenses par le tribunal militaire supérieur du préfet. Ces dispenses sont provisoires ou définitives, suivant l'inhabilité alléguée. Pour toutes les maladies déclarées susceptibles de guérison, les décharges ne sont que temporaires. Les infirmités qui tendent à faire déclarer un individu absolument hors d'état de servir, sont épluchées avec le soin le plus minutieux, et toujours accompagnées de plusieurs explications scientifiques Le ministre de la guerre revoit les décisions de ce tribunal ; et s'il s'aperçoit qu'il y a lieu de soupçonner quelque partialité, il ordonne alors une nouvelle visite de médecins. Les conscrits qui sont relâchés de cette maniere, payent au gouvernement une

indemnité dont le préfet proportionne le montant aux taxes du conscrit ou à celles de ses parens On n'accordait dans le principe aucunes exceptions à la loi du service actif; mais dans ce moment, le frere aîné d'une famille orpheline, le fils unique d'une veuve, ou d'un artisan âgé de plus de soixante-dix ans, ou quelqu'un qui a un frere en service actif, peut, en sollicitant cette faveur, se faire comprendre dans la réserve. Le même privilége est accordé à ceux qui ont été ordonnés sous-diacres dans les séminaires Les peres et meres continuent d'être responsables pour leurs enfans absens, jusqu'à ce qu'ils ne puissent produire une attestation officielle de leur mort.*

Le Directoire n'admettait point de substitution mais on se relâche aujourd'hui de la sévérité de ce principe en faveur de ceux qui sont jugés incapables de supporter les fatigues de la guerre, ou dont les travaux et les études sont jugés plus utiles à l'état que leurs services militaires. On reçoit en conséquence des suppléans ad libitum, mais non pas comme chose de droit; et jamais, du reste, sans un mandat spécial du ministre de la guerre. Le conscrit fournit une somme d'environ 100 francs, pour l'équipement de son substitut, qui doit être de l'âge de vingt-cinq à quarante ans, au moins d'une taille moyenne, d'une constitution robuste, d'une bonne réputation certifiée telle par sa municipalité, et lui-même d'un âge au-delà de celui prescrit par les lois de la conscription Il porte le surnom de son commettant, afin que celui-ci puisse être connu et forcé de marcher si son remplaçant déserte ou vient à manquer par toute autre cause que mort, ou blessures reçues en combattant, dans le terme de deux années.

Toutes les clauses de ces lois sont appuyées de menaces importantes contre les fonctionnaires publics, parens ou autres, qui contribueraient à y apporter empêchemens ou délai. Tout officier de santé ou autre fonctionnaire public convaincu d'avoir fourni un faux certificat de maladie, est condamné à cinq ans de détention aux fers. Tous les officiers civils et militaires, même ceux du plus haut rang, convaincu de favoriser l'évasion ou de cacher un fugitif, sont soumis à des amendes excessives. Des conscrits surpris à feindre des maladies, ou à se mutiler eux-mêmes, sont mis à la disposition du gouvernement pendant cinq ans, pour être employés aux travaux publics, qui seront jugés les plus utiles à l'état. Les conscrits absent ou réfractaires, dont la capture est assurée par les précautions les plus minutieuses et les plus efficaces, outre les punitions auxquelles ils sont soumis par la nature de leur délit, sont muletés d'une amende de quinze cent francs, somme qui, comparativement à la valeur réelle de l'argent dans les deux pays, équivaut à 150 livres sterling. Cette somme cumulée avec les frais de poursuite, et prélevée sans pitié sur les propriétés réelles du pere et de la mere, si le fugitif n'en possede aucunes par lui-même.‡

---

* Nous trouvons, au sujet des dispenses deux décrets que nous devons relever. L'un de l'an 1799, page 100, par lequel tous les ouvriers employés à la manufacture d'armes et de poudre, oudans les magasins nationaux de salpêtre, &c. sont exempts; et un autre, de l'an 1802, page 104, qui porte qu'il sera accordé des congés en nombre égal au quart de l'armée à ceux qui auront eu une conduite irréprochable pendant toute la guerre, ou pendant cinq campagnes, aussitôt qu'il aura été possible de les remplacer par de nouvelles recrues. Il est néanmoins enjoint à l'inspecteur chargé de la distribution de ces congés, de rappeler aux soldats combien ils ont tort d'abandonner le *premier des états*. Dans l'année 1798, on rapporta la loi qui exemptait de la conscription les hommes mariés. *Depere*, et avec lui *Malthus*, attribue l'augmentation du nombre des naissances en France, avant cette époque aux mariages prématurés pour éviter les levées militaires. (Malthus, liv. 2, ch. 6) *Les mariages prématurés et multipliés par la crainte des lois militaires*, sont particulierement cités dans les rapports statistiques des préfets pour l'an huit.

‡ Il ne sera pas hors de propos d'offrir ici quelques exemples de la rigueur immodérée qui s'exerce sur les points dont il est question, en citant quelques paragraphes pris au hasard dans les journaux du pays. Celui qui suit est extrait du *Mercure de France* du mois d'Août 1807.

" Jean Vidal, aîné, de la commune d'Orbon, voulant libérer son fils de la conscription, avait " employé une piece fausse, la sachant telle. Cette piece était son propre extrait de baptême " par lequel il paraissait être né en 1734, quoique l'époque veritable de sa naissance fût 1744. " Son objet était de se faire passer pour avoir atteint l'âge de 71 ans, et pour avoir en conse-

Il y a, dans l'empire, neuf villes de garnison, désignées comme dépots pour les conscrits réfractaires. Ils y sont logés á la citadelle, soumis à la discipline la plus rigide, et forcés de travailler dans les arsenaux ou sur les grands chemins, revêtus d'un uniforme particulier, avec la tête rasée de près. Cinq années forment le terme fixé pour cette détention ; mais il y est ajouté qu'ils en seront tirés graduellement pour être envoyés à l'armée autant qu'ils donneront de preuves de docilité et de réforme. Tout conscrit qui s'absente de ce dépôt pendant vingt-qnatre heures, est puni comme déserteur. On assemble un conseil de guerre spécial pour décider sur les cas de désertion; les punitions sont premierement, la mort; secondement, la peine du boulet; et troisiemement, les travaux publics.

La nature de cette seconde punition, celle du boulet, mérite d'être remarquée. Un boulet de fer, du poids de 8 livres, attaché à une chaîne de fer de sept pieds de long, est rivé à la jambe du déserteur. En premier lieu, on lui lit sa sentence à genoux ; il est ensuite condamné à dix heures de travaux par jour, et dans l'intervalle à être tenu à la chaîne dans un endroit solitaire. Cette sentence est exécutée à la rigueur, et elle est encore rendue plus affreuse par toute sorte de marques extérieures d'ignominie en habillement et autres. La durée de cette punition qui est de dix ans, est prolongée, et un second boulet ajouté au premier, en cas de contumace ou de désobéissance sérieuse.

Nous avons remarqué une clause curieuse ajoutée à la punition de cette double offense. C'est celle qui interdit solennellement au délinquant, sous peine d'une nouvelle détention de deux ans aux fers, de s'établir après qu'il a été mis en liberté, à vingt lieues du siége du gouvernement.

La troisieme classe de punition, les travaux publics, est exempte du boulet, et ne differe d'ailleurs de la punition précédente que par la longueur du terme, qui n'est que de trois ans. Tous les cas de désertion emportent une amende de 1500 francs. La peine de mort est infligée à celui qui déserte à l'ennemi, et à celui qui, en désertant de la peine du boulet, emporte ses armes ou celles de ses camarades. La peine du boulet est infligée à ceux qui se sauvent dans l'intérieur de l'empire avec leur uniforme ou avec les effets d'un autre ; ou à ceux qui se sauvent des travaux publics qui sont la seule punition de ceux qui désertent dans l'intérieur. En temps de guerre, tout officier ou soldat qui s'ab-

---

" quence droit à l'indulgence de la loi en faveur de son fils. Le Tribunal Spécial de justice cri-
" minelle a par décret du 21 Juillet condamné cet individu, à huit ans de travaux aux fers, à être
" marqué d'un fer chaud sur l'épaule gauche, à l'exposition pendant six heures, et aux frais de
" la procédure ainsi que de l'impression du jugement à 400 exemplaires."

Les deux paragraphes suivans sont extraits du *Journal de l'Empire* des 2 et 7 Août

" Le Tribunal de Police Correctionelle de Paris a terminé hier le procès de sept personnes accusées d'escroquerie en matiere de conscription. Tessaire, éleve de chirurgie, était accusé d'avoir soufflé dans les yeux d'une multitude de conscrits, une poudre préparée de maniere à y causer une inflammation, et d'avoir reçu de leurs amis pour ce service, diverses sommes montant de 2 à 3 mille livres, faisant un peu plus de 200 francs par tête. Six autres personnes étaient accusées de l'avoir fait connaître aux conscrits, et d'avoir reçu une part du profit. Au moment où un d'eux, orfevre, nommé *Luyot*, pere de trois enfants, prenait sa place à la barre, on portait en terre sa femme qui était morte de frayeur, en apprenant que son mari avait été mandé devant le tribunal pour y répondre à une accusation en matiere de conscription. Cette triste catastrophe a engagé le tribunal à mitiger sa punition. Les autres, parmi lesquels se trouvait une femme respectable, ont subi les dernieres rigueurs de la loi." Le second cas n'est pas peu singulier. " La commission militaire de Turin (département du Pô) a jugé dans le courant du
" mois de Juillet dernier, un nouveau cas de délit en matiere de conscription. Deux habitans
" de Turin ont été convaincus par cette commission d'avoir accaparé un grand nombre de
" substituts pour ce département, en les entretenant à leurs frais dans des maisons arrangées à
" cet effet, et en les revendant ensuite avec un gros bénéfice, aux conscrits qui desiraient se
" faire remplacer. Ce traffic, dit le Moniteur, au moyen duquel le substitut ne reçoit qu'-
" une petite somme, tandis que le *courtier* en reçoit une trés-considérable, doit toujours faire
" tort aux basses classes."

sente de son corps pendant 48 heures, sans permission, est censé déserteur. Les lois sur la désertion sont lues à toutel'armée le premier Dimanche de chaque mois.

Nous venons de donner là un abrégé de la loi de la conscription, puisé dans le code même. Nous allons maintenant exposer la nature et les effets de son exécution, tels qu'il nous ont été representés par un observateur qui a eu les meilleurs moyens de s'en assurer par ses propres yeux dans presque toutes les parties de la France, pendant trois levées successive.

Le grand trait caractéristique de l'administration actuelle de France, est une inflexibilité inéxorable. Une nuée d'espions et de dénonciateurs assure la fidélité des officiers exécutifs. Des traits de la rigueur la plus signalée et la plus barbare, dont nous avons déjà cité quelques exemples, remplissent les gazettes journalieres de l'empire, et même les journaux de Paris dans lesquels on les insere de force et de mauvaise grâce, afin que les aiguillons de la peur puissent plus facilement pénétrer et mettre en mouvement la totalité de cette masse de servitude.*

Les colonnes de ces journaux pourraient en quelque sorte nous autoriser à croire que ces tribunaux, que la faiblesse et la dépravation de notre nature ont rendus indispensables à toutes les sociétés civilisées, sont, en France, occupés exclusivement d'une seule espece de délits, heureusement inconnue au reste du monde. Ils l'appellent escroquerie en matiere de conscription ou extortion d'argent à des personnes sujetes au service, en vertu de promesses frauduleuses de les en faire exempter. Dans cette grande nation, un étranger est poursuivi par le spectre de la police; mais le national est suivi d'un autre fantôme bien plus hideux encore, et qui le menace de visions bien plus dégradantes. Nous savons de bonne part que le voyageur rencontre fréquemment sur les grands chemins, et particulierement dans le voisinage des grandes villes, vingt ou trente de ces misérables créatures, dénommés conscrits réfractaires, sous la garde d'un détachement de gendarmerie, et attachés deux à deux par une corde à la queue d'un cheval, en signe de déshonneur.†

La suite au numéro prochain.

Le célebre sculpteur Canova est retourné de Paris à Rome. La consulte extraordinaire de cette derniere ville l'a nommé directeur de l'académie de Saint Luc.

M. de Turenne est nommé inspecteur de l'imprimerie et de la librairie des départemens de la Drome, de Vaucluse, de l'Ardeche, du Gard et de la Lozere. Sa résidence est a Avignon.

---

* Dans l'hiver de 1807, un membre de la congrégation de St. Sulpice, du nom de Fressinoux, entreprit de prêcher tous les Dimanches au soir, dans l'église de St. Sulpice, des sermons sur la morale chretienne. Son auditoire était nombreux, et consistait principalement en jeunes gens attirés par la réputation bien méritée d'éloquence du prédicateur. Au troisiéme sermon, il fut mandé à la police, et interrogé sur ses vues; on lui dit qu'il ne pourrait pas continuer de precher à moins qu'il ne consentit à inculquer à ses auditeurs *le dêvoir sacré de l'obéissance à la conscription*, le predicateur résista, alleguant que cette matiere était tout-à-fait étrangere à son sujet; ce fut avec la plus grande difficulté qu'il lui fut à la fin permis de reprendre ses travaux, à la priere du Cardinal Maury, *Aumônier du Roi de Westphalie*, ci-devant l'intrépide défenseur des Bourbons, aujourd'hui le pensionnaire benévole et l'humble parasyte des Bonapartes! Lui et quelques-uns de ses anciens associés ont beaucoup à souffrir de leur nouveau maître, mais ils s'en consolent par la vieille maxime de Sosie:

Les coups de baton *d'un Dieu*—Font honneur à qui les endure.

† Nous trouvons dans le Journal de l'Empire du 21 Octobre 1807, article Paris, un paragraphe dans lequel il est dit qu'un acte récent d'amnistie a ramené à leurs drapeaux deux cent quatre conscrits réfractaires, et quatre-vingt-douze déserteurs du département de l'Orne, duquel département le contingent entier ne monte pas à plus de 692 par levée de 60 mille hommes.

LETTRE DU GÉNÉRAL

SARRAZIN, *à* BONAPARTE.

Continuée du Numéro 37.

Je rentrai en France avec un certificat de maladie. J'étais à ma campagne depuis un mois, quand le général Berthier m'écrivit d'y attendre de nouveaux ordres.

Vous m'avez réformé : vous avez bien fait. J'aurais dû obéir, réclamer auprès de vous, et attendre votre décision. Cette faute la seule que vous puissiez me reprocher dans toute ma carriere militaire, a été occasionnée par la persuasion que vous m'aviez donnée, que vous me préfériez à Murat, abstraction faite de la parenté.

Je n'ai pas demandé ma démission. Je n'ai dénoncé personne. Ma conduite était franche et loyale, et non pas tortueuse ni équivoque. Vous avez voulu excuser la conduite injuste et lâche de votre beaufrere.— Vous avez employé un moyen bien bas. S'il y avait eu une dénonciation, vous n'auriez pas manqué d'en citer la date, et de nommer les personnes dénoncées. Le mensonge est un signe caractéristique de décadence. Vous verrez dans mes notes que ce n'est pas votre coup d'essai.

J'ai employé le tems de ma réforme, qui a duré seize mois, à etudier mes auteurs militaires. J'ai fourni beaucoup d'articles à l'éditeur du *Guide du jeune militaire*. J'ai signé pour votre consulat à vie. J'ai demandé à passer au service de Hollande, vous m'y avez autorisé. Lorsque je me suis présenté chez l'ambassadeur Schimmelpennink à Paris, il m'a été facile de reconnaître à son embarras, que vous lui aviez ordonné de me répondre *qu'il allait écrire à son gouvernement, et que ça serait très-long*. Le général Bernadotte peut vous raconter une scene assez piquante vous concernant, qui a eu lieu entre lui et moi, relativement à cette autorisation. Au surplus, vous la trouverez dans mes notes.

Quand je partis pour l'armée de Saint Domingue, le général Berthier m'assura que j'y trouverais mon brevet de général de division. Le général Rochambeau, à qui je fis la demande, s'amusa beaucoup de ma crédulité.

J'ai signé votre nomination d'empereur. J'etais un des généraux présens lorsque Murat vous fit son discours de proclamation aux Thuilleries. Je me souviens très-bien de tout ce que vous dirent les généraux Massena, Augereau, Macdonald, Bernadotte, &c. ainsi que de vos réponses. Vous les trouverez très-exactement rapportées dans mes notes.

Je n'ai jamais demandé à servir avec Augereau. J'avais de fortes raisons pour détester cet homme qui déshonore l'habit de général, et dont l'ignorance crasse, et l'amour du pillage ont toujours fait un véritable chef de brigands.

Rappelez-vous que je vous fus demandé par le général Bernadotte pour être son chef d'état-major à l'armée d'Hanovre. Vous lui répondites en ma présence : *Le général Sarrazin est allé en Irlande ; je veux qu'il y retourne.* Il est possible que j'y retourne, mais ce sera pour avertir les braves Irlandais de rester fideles à leur gouvernement et de se tenir en garde contre vos perfides suggestions, afin d'éviter le malheureux sort de la France, dont vous avez eu la barbare adresse de faire une vaste prison.

Ce que vous dites de ma conduite à l'armée de Brest, est de la derniere inconséquence. Quelle apparence que vous m'eussiez laissé à cette armée, si j'avais accusé quarante généraux et quarante administrateurs de terre et de mer, qui se trouvaient alors réunis dans cette place ! Le général Lamarque qui est à l'armée de Naples, vous dira, qui a manqué de courage, de moi ou de l'auteur du faux bruit, dont vous parlez. Vos espions sont connus. Il y en avait deux à l'armée de Brest ; ils m'ont insinué souvent d'envoyer mes memoires au ministre de la police générale. J'ai correspondu avec vous pour le bien-être de mes troupes, et pour le bien du service, comme les généraux Prussiens avec le grand Frédéric.

Puisque vous avez parlé de ce mémoire, vous auriez dû parler des autres, et surtout, de mon discours du 11 Frimaire, qui est l'analyse *de ce que vous avez fait de bien.* J'y parle chaudement contre le gouvernement Anglais, mais j'y parle trop favorablement, selon vous, de la nation que j'appelle *brave et vertueuse*, et surtout de la constitution Anglaise que je nomme sage et immortelle...

Vous n'en avez pas parlé, parce que vous savez que tout ce qu'on dit contre un gouvernement, est une formule en tems de guerre, tandis que l'éloge d'un peuple ennemi, ne peut être que l'expression du cœur.

Je n'ai point eu dispute avec le général Heudelet. Vous avez été faché que j'ai écrit au Roi de Prusse, le 23 Juin, 1806, trois mois avant la bataille d'Iéna. Ce monarque, à qui j'avais envoyé mon discours du 11 Frimaire, daigna me répondre, de sa main, le 8 Juillet suivant. Vous avez soupçonné mes liaisons avec le prince Louis de Wurtemberg, général au service de Russie, et oncle de l'empereur Alexandre. J'ai logé avec ce prince pendant trois mois au château de Weilbourg, chez le prince de Nassau son beau-frere. Je commendais la seconde division du corps d'Augereau. En Allemagne comme à Brest, je vous ai fait connaitre les pillards et les voleurs, dont la conduite qui était hors de mon ressort, était également contraire au bien-être de mes troupes, et à la justice due aux habitans des pays soumis à mon commandement.

Employé en Octobre, 1806, dans la vingt-quatrieme division, sous les ordres du général Chambarlhac, j'ai commandé le département de l'Escaut à Gand. Le préfet était nn voleur. Vous l'avez destitué.

En Juin 1807, vous m'avez employé à l'armée d'Anvers, commandée par le général Férino. J'avais sous mes ordres le jeune prince de Hohenzollern Sigmaringen avec son régiment.

En Août, de la même année, vous m'avez employe dans la 16eme division militaire, commandée par le general Morlot, et ensuite commandée par le général Vandamme. J'ai dû m'opposer à l'injustice du préfet M. Chauvelin, ancien ambassadeur à Londres, qui faisait partir le double de conscrits, que n'en devait le département. Vous m'avez changé, et vouz avez maintenu ce fonctionnaire à Bruges, département de la Lys, contre l'avis du général Vandamme, commandant la 16e division. Le général Chamberlhac n'a jamais commande la 16e division. Le public n'a pu excuser les fausseté́s et les absurdités de votre rapport, qu'en les attribuant au dérangement qu'a dû vous occasioner la catastrophe du 1er Juillet, chez l'ambassadeur d'Autriche, ce qui vient à l'appui de mon opinion que le rapport est du 2 Juillet.

Relégué dans l'ile de Cadsand, j'ai commencé à vous haïr. Tout ce que j'ai fait a été par attachement pour les troupes. J'ai placé l'hôpital dans une maison vide. On s'en est plaint, et d'aprés cette seule raison, vous m'avez envoyé au camp de Boulogne, où j'ai resté pendant quinze mois. Vous aviez des raison secretes, qui seront connues plus tard. Je les ai lues dans vos yeux à votre revue du 25 Mai, à Boulogne. Fouché n'a pas voulu me faire arrêter, parce que vous n'aviez que des soupçons. *Vous l'avez envoyé se promener à Rome*, et vous l'avez remplacé par Savary, homme aussi prêt et aussi adroit à exécuter tous vos ordres, qu'il l'a été pour étrangler Pichegru Si j'étais resté encore vingt-quatre heures à Boulogne, convenez que je serais dans un cachot de Vincennes, ou dans les fossés de ce château, avec le trop infortuné Duc d'Enghien !!!

J'ai vécu constamment dans la plus grande harmonie avec les généraux et les administrateurs honnêtes.

J'ai commandé ou connu tous les régimens de l'armée Française. Tous m'estiment ou me sont attachés. Je n'ai levé des contributions que dans le pays de Naples, par ordre du général Macdonald, pour la caisse de l'armée.

Je connais très-bien l'Allemagne, l'Italie et la France, toutes les places fortes, et presque toutes les côtes, depuis l'Escaut jusqu'à Trieste.

Le contenu de ce rapport est garanti par quatre-vingt-quatre pieces officielles déposées au ministere des affaires étrangeres à Londres. Je me borne à l'appuyer de quinze, prises à différentes époques. Les autres signées par Rochambeau, Berthier, Macdonald, Bernadotte, Murat, &c. seront imprimées avec mes notes, où je puis vous assurer que vous trouverez des détails très-piquants dont vous avez, avec quelque raison, presque perdu le souvenir.

En quittant la France j'ai obéi à l'honneur. En traitant cet usage des droits de l'homme de l'odieuse dénomination de *lâche défection*, vous m'avez jugé d'après vous-même à votre départ d'Egypte.

Je vous avais prêté serment de fidélité. Vous aviez juré de gouverner avec justice;

En violant le premier votre serment, vous m'avez libéré de tous les engagemens envers vous.

Apprenez que toute l'armée vous abhorre. Sur 350 généraux qui composent l'état-major de l'armée, plus de 300 vous détestent. Environ 40 que vous avez gorgés d'or, et dont une demi douzaine vous ont imité, en renonçant à leurs premieres femmes, vous paraissent attachés. Leur concours n'empêchera pas que vous, soyez livré à toute la vengeance nationale.

A la premiere occasion favorable, et cette époque n'est pas éloignée, l'armée entiere et toute la France vous prouveront qu' *on n'est pas impunément parjure pour devenir tyran.*

Je finis en vous disant ce qu'adressa le tribun Flavius à Néron: *Nec tibi quisquam militum fidelior fuit, quamdiu amari mereisti ; odisse cœpi quando injustus erga commilitones, tyrannus Galliæ, incendiarius Hispaniæ,* &c. &c. &c. *extitisti.*

SARRAZIN.

A cette Réponse sont annexés quinze extraits de lettres contenant les témoignages de satisfaction que divers généraux et représentans du peuple aux armées ont addressés au général Sarrazin, depuis 1794 jusqu'en 1810. Ces pieces sont signées, entr'autres, des généraux Kléber, Moreau. Bernadotte, Macdonald. Murat. Berthier, Rochambeau et Vandamme.

Combustion

DES MARCHANDISES ANGLAISES

en France et sur le Continent.

Frankford 3 Décembre.—Plusieurs millions de marchandises de coton de fabrique anglaise ont été saisies et brûlées. Elles apartenaient à des négocians anglais et n'étaient ici qu'en dépôt.

Rhéna, 12 *Novembre*.—Le 9 de ce mois, on a brûlé ici sur la place publique toutes les merchandises anglaises qui avaient été saisies par les douanes. On en estime la valeur à environ 60 mille francs (2500*l.*)

Boitzembourg, 16 *Novembre.*—Les agens des douanes ont saisi chez les Sieurs Henrichsen, Cussel Soelig et Behren, négocians établis dans cette ville, des marchandises de fabrique anglaise qui ont été brûlées le 9 de ce mois avec beaucoup d'appareil. Ces marchandises consistaient en dix ballots de mousseline blanche à pois, onze balles de mousseline dite cambrick, deux de basin blanc à côtes, quatorze pieces de dimity, et 18 pieces de batiste d'Ecosse.

Amsterdam, 4 *Décembre.*—Aujourd'hui en presence de M. Loke, membre de la cour des comptes, et M. de Rochussen, membre du Conseil des Prises, de M. M. Marquissac, chef de battaillon, Pouilly, capitaine adjoint à l'état-major-général, Frank, aid-de-camp du général Durutte, et des employés principaux de la douane, ont été tranportés au Plantage, près le pont des Juifs, et brûlés 255 ballots de marchandises anglaises provenant de saisies. Procés-verbal en a été dressé et signé par toutes les personnes ci-dessus désignées. La même opération s'est faite á Rotterdam et aura lieu à Embden.

Le 26 Novembre, on a brûlé à Vérone, ville du royaume d'Italie, les marchandises anglaises.

Le 5 Décembre, on a brûlé à Saint-Malo et à Saint-Sevan toutes les marchandises de fabrique anglaise.

La même opération s'est faite à Brest le 6 Décember

Lubeck, 16 *Novembre*—Le magasin de douanes renfermait une grande quantité de marchandises de fabriques anglaises, qui avaient été laissées dans cette ville, et à Messling, village situé à une lieue d'ici. Ces marchandises consistaient en porcelaines, faïence couteaux, linon, camelot, mousseline, perkale. etc. Le 9 de ce mois, toutes ces marchandises ayant été tranportées sur la place, ont été publiquement brisées ou brûlées. Ce spectacle avait rassemblé une foule immense sur la place.

Gotha 27, Novembre.—Hier matin, on a en partie brûlé, en partie détruit les marchandises de fabrique anglaise qui avaient été trouvées dans cette principauté, en présence de la commission nommée pour la levée de l'impot sur les denrées coloniales et d'un grand nombre de spectateurs Cette exécution a eu lieu hors de la ville, au milieu d'un carré que nos troupes formaient.

Aschaffenbourg, 30 *Novembre.*—Les marchandises de fabrique anglaise qui se trouvaient ici, ont été brûlées hier matin, avec beaucoup d'appareil. La garde bourgoise prit les armes et sortit par la porte de Wermbach; des commissaires de police escortaient quatre gros ballots de marchandises, et étaient suivis par le maire et ses adjoints. Arrivée au Séegarten, la garde bourgeois forma un carré. Le maire vérifia les cachets apposés sur les ballots; on fit l'ouverture de ces derniers, et on jeta ensuite les marchandises piece à piece dans le feu.

Wesel 7 Novembre. Le magasin des douanes de cette ville renfermait une grande quantité de marchandises anglaises qui avaient été saisies. Le 13 de ce mois elles ont été extraites de ce magasin, et transportées sur la place publique: elles ont été brûlées publiquement, en présence des autorités militaires françaises et des magistrats de cette ville, après ouverture de chaque caisse, balle, ballot ou colli, vérification successive et publique et des especes et des quantités qu'elles contenaient. Ces marchandises consistaient en shalls façon de cachemire, calicot, mousseline brochée, perkal, basin, nankin, velours, piqué de couleur, tapis, cet. Douze cabarets en terre anglaise, des plataux, des flambleaux, et une grande quantité de faïence, de porcelaine et d'objets de clincaillerie qui se trouvaient ainsi dans le

dépôt des douanes, ont été publiquement détruits.

Rostock, 16 *Novembre*.—Le 7 de ce mois, 3300 pieces de perkale, 1120 douzaines de mouchoirs de mousseline et perkale, et 5110 liv. de cotton filé, provenant des fabriques anglaises, saisies et déposées au magasin des douanes, ont été apportées sur la place publique, et brûlées en presence de la garnison française, des Magistrats et du peuple accouru pour voir ce spectacle: un procés-verbal a été dressé et signé par les autorités présentes.

Oldenbourg, 18 *Novembre*.—Le 13 de ce mois, les autorités militaires, les principaux employés des douanes françaises, les magistrats de cette ville et une foule d'habitans étant réunis sur la grande place, on a fait transporter les marchandises anglaises qui se trouvaient dans le magasin des douanes. Elles ont été vérifiées, exposées aux regard du public, et brûlées. Les parties principales de ces marchandises consistaient en 3500 livres pesant de coton filé.

Lundi, 3 Décembre, on a brûlé à Rouen et au Havre les marchandises qui étaient en dépôt dans les magasins de douane de ces deux villes. Cette opération s'est faite en présence des autorités et un grand concours de peuple.

Le 4 Décembre, on a aussi brûlé publiquement à Anvers les marchandises de fabrique anglaise.

Berne, 1*er Decembre*.—M. Sothon, inspecteur des douanes françaises de la division de Strasbourg, a fini la tournée qu'il avait ordre de faire dans les cantons helvétiqnes, pour prendre des renseignemens sur la quantité de marchandises étrangeres qui ne sont pas propriété suisse. Il est de retour à Berne, où il attend des instructions ultérieurs.

Le 25 Novembre, on a commencé à brûler publiquement à la Rochelle les marchandises Anglaises.

Le 4 on a brûlé et détruit publiquement à Dieppe les marchandises anglaises qui se trouvaient en dépôt à la douane de cette ville. La même opération a eu lieu le 4 à Fécamp.

Le 4 Décembre, on a brûlé à Caen plus de vingt mille mêtres d'étoffes anglaises, telles que velours, piqué, mousselines, indiennes, schalls, ect.

Le 6 Décembre on a brûlé à Bordeaux toutes les marchandises de fabrique anglaise qui se trouvaient dans cette ville.

La même opération s'est faite à Strasbourg le même jour.

VOYAGES.

TABLEAU PHYSIQUE
Des Régions Equatoriales, &c.
PAR
ALEXANDRE DE HUMBOLDT.

Continué du 42 Numéro.

C'est dans ces vastes solitudes que le *condor*, oiseau de proie fort et courageux, fixe sa triste demeure. On a toutefois beaucoup exagéré sa grosseur; si l'on en croit Humboldt il ne surpasse pas celle du vautour des Alpes de l'Europe; sa plus grande longueur est de trois pieds et demi, et son envergure est de neuf pieds. Le condor poursuit le petit daim des Andes, et commet les plus grands ravages parmi les moutons et les genisses. Il leur arrache les yeux et la langue et abandonne ensuite le malheureux animal qui languit et bientôt expire. Cet oiseau plane, des heures entieres, à la hauteur de quatre milles. La force de ses ailes doit être prodigieuse, et la bonté de ses organes étonnante, puisque de la plus grande élévation il s'élance en un

TRAVELS.

PHYSICAL REPRESENTATION
Of the Equatorial Regions, &c.
BY
ALEXANDER DE HUMBOLDT.

Continued from Number 42.

In these wide solitudes, the *condor*, a fierce and powerful bird of prey, fixes its gloomy abode. Its size, however, has been greatly exaggerated. According to Humboldt, it is not larger than the *Læmmer-Geyer*, or alpine vulture of Europe; its extreme length being only three feet and a half, and its breadth across the wings nine feet. The condor pursues the small deer of the Andes, and commits very considerable havock among sheep and heifers. It tears out the eyes and the tongue, and leaves the wretched animal to languish and expire. Estimating from very probable *data*, this bird skims whole hours at the height of four miles; and its power of wing must be prodigious, and its pliancy of organs most astonishing, since

instant, sur les rivages de l'Océan, sur la proie qu'il a marquée du sein des régions de l'air.

Le *condor* est quelques fois attrapé vivant par le moyen d'un nœud coulant; et cette chasse, appellée *correr buitres*, ressemble beaucoup au combat des taureaux, le divertissement le plus favori des colons Espagnols. La carcasse d'une vache ou d'un cheval attirent bientôt desendroits les plus éloignés des foules de ces oiseaux, qui ont une senteur très fine. Ils tombent avec une voracité incroyable, devorent les yeux et la langue de l'animal, et plongeant à travers l'*anus*, se gorgent des entrailles. Dans cet état assoupi, les Indiens s'en approchent, qui leur jettent aisément un nœud coulant par dessus. Le condor; ainsi embrouillé, bat froid et fait le courrier, il est très tenace de la vie, et c'est pour cela qu'on lui fait souffrir une variété de tortures prolongées.

Ce qui distinge le plus le continent américain, c'est la prodigieuse élévation du terrein. En Europe les plus hautes portions de terres cultivées ne s'élevent pas à plus de 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais l'on trouve sur le territoire péruvien des plaines étendues à une hauteur de 9000 pieds, et les trois cinquièmes de la vice royauté de Mexico, en y comprenant les provinces intérieures, présentent une surface d'un demi-million de milles quarrés, qui est presque dans toute son étendue d'une élévation commune de 6000 à 8000 pieds, ce qui égalle celle des célébres passages du Mont-Cenis, du St. Gothard ou du grand St. Bernard. Ces faits remarquables sont principalement déduits des observations barometriques. Humboldt a adopté un moyen très-ingénieux, infiniment supérieur à toutes descriptions, pour montrer dans un même point de vue les résultats cumulés de ces observations topographiques et minéralogiques. Il a donné des profils des sections verticales des pays qu'il a visités, à travers le continent, d'Acapulco à Mexico et de là à la Vera-Cruz, de Mexico à Guanaxuato jusqu'au volcan

in an instant it can dart from the chill region of mid air, to the sultry shores of the ocean.

The condor is sometimes caught alive by means of a slip cord; and this chase, termed *correr buitres*, is, next to a bull-fight, the most favourable diversion of the Spanish colonists. The dead carcase of a cow or horse soon attracts, from a distance, crowds of these birds, which have a most acute scent. They fall on with incredible voracity; devour the eyes and the tongue of the animal; and, plunging through the *anus*, gorge themselves with the entrails. In this drowsy plight, they are approached by the Indians, who easily throw a noose over them. The condor, thus entangled, looks shy and sullen; it is most tenacious of life, and is, therefore, made to suffer a variety of protracted tortures.

The most important feature of the American continent, is the very general and enormous elevation of its soil. In Europe, the highest tracts of cultivated land seldom rise more than 2,000 feet above the sea. But, in the Peruvian territory, extensive plains occur at an altitude of 9,000 feet; and three fifths of the viceroyalty of Mexico, comprehending the interior provinces, present a surface of half a million of square miles, which runs nearly level, at an elevation from 6,000 to 8,000 feet, equal to that of the celebrated passages of Mount Cenis, of St. Gothard, or of the great St. Bernard. These remarkable facts are deduced chiefly from barometrical observations. But Humboldt has adopted a very ingenious mode, infinitely superior to any description, of representing at one view, the collective results of his topographical and mineralogical survey. He has given profiles, or vertical sections of the countries which he visited; across the continent, from Acapulco to Mexico, and thence to Vera Cruz—from Mexico to Guanaxuato, and as far as the

de Jorullo et de Mexico à Valladolid. Ces belles planches sont entout très intéressantes.

II. *Le climat de l'Amerique* reçoit un éclaircissement considérable des voyages d'Humboldt. Près l'équateur, la déclinaison de la pressure atmospherique, ainsi qu'il est indiqué par le barometre, est extrêmement petit ; ne dépassant pas la dixiéme partie d'un pouce vers la cote et à peine la moitié de cette quantité sur la verge des Andes ; mais il parait être sujet à un petit horaire incertain.

Les cultivateurs de la Nouvelle Espagne distinguent la partie cultivée du pays en trois zones : 1° les terreins chauds *tierras calientes* qui ne sont pas à une élévation de plus de mille pieds et qui produisent en abondance du sucre, de l'indigo, du cotton, du plantain, et des bananas ; 2° les terreins tempérés qui sont sur le penchant de la grande chaîne et qui, à une hauteur de 4 à 5000 pieds, jouissent d'une température printaniere qui rarement varie de dix degrés pendant toute l'année ; 3° les terreins froids qui, à une élévation de 8000 pieds, comprennent les plaines élevées ou les plateaux tels que celui de Mexico et dont la température est généralement au dessous de 63 degrés et n'en excede jamais 75.

Dans la zone torride, le firmament est d'un bleu plus foncé ; les nuits sont resplendissantes, et la voûte du ciel paraît semée d'étoiles fixes qui, comme les planetes, brillent d'une lumiere vive et fixe. L'air de ces climats est si transparent que, dans les montagnes de Quito, on peut distinguer de l'œil à une distance de dix sept milles, le manteau blanc d'une personne à cheval.

On trouve dans l'Amérique meridionale des plaines d'une immense étendue. Les Llanos ou Savannes qui s'étendent depuis les bords de l'Orénoque à de grandes distances, ressemblent à la surface tranquille de l'Océan. Couvertes d'une légere couche de terre que les rosées humectent ou que les pluies

volcano of Jorullo—and from Mexico to Valladolid. These beautiful plates are in every way highly interesting.

II. *The Climate of America* receives considerable elucidation from the travels of Humboldt. Near the equator, the variation of atmospheric pressure, as indicated by the barometer, is extremely small; not exceeding the tenth part of an inch towards the coast, and scarcely the half of that quantity on the verge of the Andes ; but it appears to be subject to a minute horary fluctuation.

The settlers in New Spain distinguished the cultivated part of the country into three zones. 1. The *tierras calientes*, or warm grounds, which, never rising, 1,000 feet above the sea, have a heat of about 80 deg. and yield abundantly, sugar, indigo, cotton, and plantains or bannanas. 2. The *tierras templadas*, or temperate grounds, which, lying on the declivity of the great ridge, at an altitude from 4 to 5,000 feet, enjoy a mild, vernal temperature of 68 deg. to 70 deg. that seldom varies ten degrees through the whole year. 3. The *tierras frias*, or cold grounds, having an elevation of 8,000 feet, comprehending the high plains, or table land, such as that of Mexico, of which the temperature is generally under 63 deg. and never exceeds 75 deg.

In the torrid zone, the blue sky takes a deeper tint; the nights are resplendent ; and the vault of heaven, exhibiting in succession the whole of the constellations, appears studded with fixed stars, which shine like planets, with a clear and steady light. So transparent is the air of those climates, that, in the mountains of Quito, one may distinguish, with the naked eye, the *poncho*, or white mantle of a person on horseback, at the distance of seventeen miles.

Uncultivated plains of amazing extent occur in South America. The *Llanos*, or savannahs, which stretch on a dead level for hundreds of miles southeast from the shores of the Orenocco, resemble the placid surface of the ocean. Covered with a thin layer of vegetable mould, and by dews, or de-

périodiques inondent, quoique sans arbres et sans eaux courantes, elles produisent en abondance une herbe élevée et spongieuse qui nourrit d'immenses troupeaux de bestiaux, qui, depuis la conquête de l'Amérique, sont devenus sauvages et vivent dans l'état de nature. Les Pampos de Buenos-Ayres sont de la même espece et ont encore plus d'étendue. Parmi les herbes touffues vivent des meutes de chiens qui sont tombés dans l'état sauvage et vivent dans des trous d'où ils s'élancent avec fureur sur le voyageur fatigué.

III. C'est sous le climat heureux des contrées méridionales que la nature a multiplié ses productions végétales avec autant de variété que de splendeur. Là regne un printems éternel ; et les fruits se succedent sans interruption sur leurs tiges toujours vertes. Rien n'égale la beauté et la grandeur des forêts sous la zone torride, elles s'étendent à une distance de 1500 milles sans autre interruption que celle des rivieres, depuis les bords de l'Orénoque jusqu'à ceux des Amazones.

Mais les régions élevées de l'Amérique soumises à tous les degrés possibles de température, concentrent toutes les especes diverses de végétaux. Des rivages de l'Atlantique jusqu'aux sommités des Andes, les différentes sortes de plantes sont placées les unes après les autres dans une succession presque réguliere, et chaque espece occupe, en quelque sorte, son district séparé. La vigne occupe un espace étroit vers le nord dans une latitude de 30 degrés, les chataigniers croissent sous le même parallele. Vient ensuite le chêne qui s'étend presque jusqu'au 60e degré de latitude ; c'est dans cette zone tempérée qu'on cultive le blé et l'orge. L'avoine préfere un climat plus froid ; mais rarement elle prospere au delà du 63e degré de latitude.

Les rivieres et les lacs des basses provinces de Venezuela et des Carraccas sont remplies d'anguilles électriques appelées temblador par les Espagnols, et anguilles tremblantes par les colons français de la Guyane. Ces anguilles ont l'étonnante faculté de

luged by periodical rains, though destitute of springs or trees, they produce in luxuriance a tall rushy grass, which pastures numerous herds of cattle, that, since the conquest of America, have become wild, and roam in a state of nature. The *pampas* of Buenos Ayres are plains of the same kind, but still more extensive. Among these shady flats, packs of dogs, which have relapsed into the savage state, and lodge in the holes, rush fiercely from their burrows upon the unweary traveller.

III. In the genial climes of the south, nature has poured forth her vegetable productions in rich variety and splendid profusion. Here is the reign of eternal spring ; and flowers and fruits cluster the boughs in constant succession. Nothing can exceed the beauty and grandeur of the forests within the torrid zone, interrupted only by some rivers, extend over a space of more than 1500 miles, from the banks of the Orenocco to the shores of the Amazons.

But the equatorial regions of America, possessing, in consequence of their vast range of elevation, every possible degree of temperature, concentrate all the diversity of the vegetable tribes. From the shore of the Atlantic to the heights of the Andes, the different kinds of plants follow each other in almost regular succession. The vine occupies a narrow belt towards the north latitude of 30 degrees. Chesnuts grow in the same parallel. Next succeeds the oak, which extends almost to the 60th degree of latitude. In this temperate zone, wheat and barley are cultivated. Oats prefer a colder climate ; but will seldom thrive beyond the latitude of 63 degrees.

The rivers and lakes of the low provinces of Venezuela and the Caraccas abound with the *gymnotus electricus*, or electric eel, called *temblador* by the Spanish colonists, and *anguille tremblante*, by the French settlers of Guyana, which possesses the singular facul-

frapper leur proie par une décharge électrique. On les trouve aussi dans les petits étangs qui sont dispersés par intervalles sur les vastes plaines qui s'etendent de l'Orénoque et de l'Apure. On a abandonné l'ancienne route près d'Urittica à raison du danger qu'on courait en traversant ces eaux stagnantes, où les mules frappées tout-à-coup d'une commotion invisible, étaient paralysées et très-souvent noyées. Très-souvent même le pêcheur reçoit un coup électrique auquel sa ligne sert de conducteur.

L'anguille électrique a communément six pieds de long. On a décrit avec soin la structure de son système nerveux, mais ce qu'on a dit de ses reservoirs cellulaires et de la composition de sa batterie électrique, est purement imaginaire La sensation qu'elle occasionne est extrêmement douloureuse, et laisse un engourdissement dans les parties affectées. Elle ressemble plus à un coup violent sur la tête qu'à la commotion que produit le fluide électrique ordinaire. Les Indiens ont une telle frayeur de cet animal et montrent une si grande répugnance à l'approcher lorsqu'il est vivant, que M. de Humboldt a eu la plus grande difficulté à s'en procurer pour ses expériences. Il resta à cet effet plusieurs jours près de l'Apure dans la petite ville de Calabozo, ayant appris que dans son voisinage on en trouvait un très-grand nombre. Quoique son hôte fit tous ses efforts pour lui en procurer, il ne put y parvenir. Enfin M. de Humboldt résolut de se rendre sur les lieux mêmes que ces anguilles habitent. Les voyageurs furent témoins dans cet endroit du spectacle le plus nouveau et le plus extraordinaire. Environ trente mules et chevaux avaient été promptement réunis des savannes voisines où ils vivent presque dans un état sauvage et en si grand nombre qu'on ne paye que sept shellings par chaque animal, lorsqu'on connaît le propriétaire. Les Indiens en les excitant de toutes parts, les forcerent à se jeter dans l'eau, empêchant ensuite leur retraite avec des harpons fixés à l'extrémité de longs bambous et

ty of stunning its prey by an electric discharge. It is, however, met with, most frequently, in the small, stagnant pools, that are dispersed at intervals, over the immense plains which extend from the Orenocco and Apure. The old road near Urittica has been actually abandoned, on account of the danger experienced in crossing a ford, where the mules were, from the effect of concealed shocks, often paralyzed and drowned. Even the angler sometimes receives a stroke, conveyed along his wetted rod and fishing line.

The electric eel is of considerable size, being about six feet in length. The structure of its nervous system has been accurately described; but the comparison of his cellular furniture, with the composition of the electric battery, is entirely fanciful. The sensation which the *gymnotus* occasions, is highly painful, and leaves a numbness in the parts affected. It, indeed, resembles more the effect of a blow on the head, than the shock of a common electric discharge. The Indians entertain such a dread of the *gymnotus*, and show so much reluctance to approach it when alive and active, that Humboldt found extreme difficulty in procuring a few of those eels to serve as the subjects of his experiments. For this express purpose, he stopt some days on his journey across the *Llanos* to the river Apure, at the small town of Calabozo, in the neighbourhood of which he was informed that they are very numerous. But, though his landlord took the utmost pains to gratify his wish, he was, after repeated attempts, constantly unsuccessful. Tired at last of disappointment, M. de Humboldt resolved to proceed himself to the principal spot which the *gymnoti* frequent. Here the travellers soon witnessed a spectacle of the most novel and extraordinary kind. About thirty horses and mules were quickly collected from the adjacent savannahs, where they run half wild, being only valued at seven shillings a head, when their owners happen to be known. These, the Indians hem on all sides, and drive into the marsh; then

en poussant de grands cris. Les anguilles électriques ou *gymnoti*, éveillées par ce bruit et ce tumulte, montent à la surface de l'eau et nageant comme autant de serpents livides, poursuivent les animaux et se glissant sous le ventre de ceux-ci, leur communiquent les plus violentes et les plus rapides commotions. Les chevaux effrayés, agonisans, ayant la criniere hérissée, et les yeux égarés par la souffrance, font de vains efforts pour échapper. En moins de cinq minutes deux sont entrainés sous l'eau et noyés. La victoire semble se déclarer pour les anguilles électriques. Mais leur activité commence à se relâcher: fatiguées par les efforts répétés de leur nerveuse énergie, elles lancent avec moins de fréquence et d'effet le fluide électrique. Les chevaux qui avaient survécu recouvrent graduellement leurs forces, et dans un quart d'heure les *gymnoti* se retirent du combat dans un tel état de langueur et d'epuisement qu'on put facilement les amener sur la rive au moyen de petits harpons attachés à des cordes.

IV. Les observations d'Humboldt jettent beaucoup de lumiere sur la constitution et les habitudes des naturels de l'Inde. Les natifs des régions tempérées de la Nouvelle Espagne sont en général d'une couleur plus foncée que ceux qui habitent un climat plus chaud. Cette race sans vigueur, et surtout les Mexicains, courbés sous une longue oppression, semblent inférieurs pour les qualités morales et intellectuelles, aux Africains eux-mêmes. La même apathie de caractere semble faire le partage des individus qui habitent ces régions brûlantes, où l'homme trouve si facilement de quoi satisfaire ses besoins. Quoique le caprice l'entraîne quelquefois, l'appât du gain ne peut le décider un moment à sortir de sa paresse habituelle. Lorsque nos voyageurs visiterent la Havanne, ils furent

pressing to the edge of the water, or climbing along the extended branches of the trees, armed with long bamboos or harpoons, they, with loud cries, push the animals forward, and prevent their retreat. The electric ells, or *gymnoti*, roused from their slumbers by this noise and tumult, mount near the surface, and swimming like so many lived water serpents, briskly pursue the intruders, and gliding under their bellies, discharge through them the most violent and repeated shocks. The horses, convulsed and terrified, their mane erect, and their eyes staring with pain and anguish, make unavailing struggles to escape. In less than five minutes, two of them sunk under the water and were drowned. Victory seemed to declare for the electric eels: but their activity now began to relax; fatigued by such expense of nervous energy, that they shot their electric discharges with less frequency and effect. The surviving horses gradually recovered from the shocks, and became more composed and vigorous. In a quarter of an hour, the *gymnoti* finally retired from the contest, and in such a state of langour and complete exhaustion, that they were easily dragged on shore by help of small harpoons fastened to cords.

IV. The observations of Humboldt throw a steady light on the constitution and habits of the native Indians. The natives of the temperate tract of New Spain, are in general of a deeper cast than the inhabitants of the hottest parts of South America. This dastardly, inanimate race, and especially the Mexicans, borne down by long oppression, seem to be inferior in all the qualities, whether moral or intellectual, to the Africans themselves. The same apathy of character would appear to extend its influence to the other breeds in those torrid regions, where the wants of man are so few and so easily satisfied. Though caprice may sometimes act, no prospect of gain will for a moment tempt the naked wretch to shake off his habitual sloth. When our travellers visited Havana in the month

frappés de la beauté des fleurs qui s'échappaient, blanches comme la neige, du sommet du Palmier-Royal, et désirant pouvoir en examiner la floraison, ils offrirent aux enfans des negres, qu'ils trouverent dans les villages voisins, deux piastres ou près de huit shellings pour chaque tige chargée de fleurs qu'ils pourraient leur procurer, mais rien ne put les décider à faire un pas.

On trouve dans les vastes régions de l'Amérique d'autres tribus errantes d'un caractere et d'un aspec bien opposés, vivant dans l'état d'une dégradation brutale, ou d'une indépendance farouche. Sur les rives du Meta et de l'Orénoque, vivent les Ottomaques, race hideuse, ayant de la disposition à l'embonpoint et offrant les traits grossiers et prononcés des Tartares. Pendant la plus grande partie de l'année, ils vivent du poisson qu'ils tuent à coups de flêches sur la surface des rivieres. Mais pendant la saison pluvieuse, lorsque les rivieres inondent les plaines, ces sauvages se nourissent avec une terre grasse et onctueuse, qui est une espece de terre glaise avec un mélange d'oxide de fer. Ils la recueillent avec beaucoup de soin, en la distinguant au goût; ils en forment des boules de 4 ou 5 pouces de diametre et la font ensuite cuire lentement. On voit des amas de ces provisions dans leurs huttes. Ces boules sont détrempées dans l'eau avant d'en faire usage, et chaque individu en mange à peu près une livre par jour. La seule chose qu'ils ajoutent quelquefois à cette nourriture extraordinaire, est un régal de petits poissons, de lézards ou de racines séchées. La quantité de terre glaise que les Ottomaques consument, et l'avidité avec laquelle ils la dévorent, semblerait prouver, quelqu'incroyable que cela paraisse, qu'elle fait autre chose que de relâcher leur estomac, et que le pouvoir de la digestion peut jusqu'à un certain degré en transformer les portions les moins grossieres en substance animale.

A mesure que l'été avance, les

of January, they were struck with the beauty of the male flowers that projected, white as snow, from the tops of the royal palm; and being desirous to have an opportunity of inspecting the floration, they offered the negro children, whom they met with in the neighbouring village, two piastres, or near eight shillings, for each bough loaded with blossoms that should be brought down to them; but the listless urchins could not be prevailed on to stir a foot.

Other straggling tribes, of very different character and aspect, are found dispersed through the wide regions of America, living in a state of brutal degradation, or of sullen and ferocious independence. On the banks of the Meta and the Orenocco, dwell the Ottomaques, an ugly race, inclined to corpulency, and having the coarse, board features of the Tartar. During the greater part of the year, they live on the fish which they kill on the surface of the water with their arrows. But in the rainy season, when the rivers inundate the plains, those disgusting savages feed on a fat, unctious earth, or a species of pipe-clay tinged with a little oxyd of iron. They collect this clay very carefully, distinguishing it by the taste; they knead it into balls of 4 or 6 inches in diameter, which they bake slightly before a slow fire. Whole stacks of such provisions are seen piled up in their huts Those clods are soaked in water when about to be used; and each individual eats nearly a pound of the material every day The only addition which they occasionally make to this unnatural fare, consists in small fish, lizards, or fern-roots. The quantity of clay the Ottomaques consume, and the greediness with which they devour it, would seem to prove, however incredible this may appear, that it does more than merely distend their hungry stomachs, and that the powers of digestion can, to a certain degree, assimilate the finer portions of it into animal substance.

As the summer advances, the low

plaines basses de la côte d'Amérique commencent à être échauffées par une chaleur excessive. L'herbe se dessèche jusqu'à la racine et le sol devient dur et brûlant. Les bestiaux enveloppés pendant le jour de nauges de poussiere, fuient oppressés par une soif qui les dévore. La mule mieux guidée par son instinct, déterrant avec son pié les tiges du melon d'eau, suce un breuvage qui la rafraîchit. Mais tout à coup les cris perçans des singes de la plus grose espece, annoncent que les pluies approchent ; des torrents continuels inondent les plaines. Le crocodile et le boa longtems cachés dans un état de stupeur sous la vase durcie, levant leurs têtes horribles, sortent avec un bruit formidable de leur tombe. Bientôt les rivieres sortent de leur lit, et couvrent la surface de la terre de leurs vastes inondations. Une nappe d'eau couvre tout le Delta de l'Orénoque. Au milieu de ces scenes aquatiques vit en paix et en liberté la nation des Guaranis qui habite le sommet des Mauritias, ou palmiers à feuilles d'éventail, dans des hammacs qu'ils forment en tressant les fibres des feuilles, et en les enduisant de terre glaise. C'est sur ces fragiles parquets que les femmes allument le feu et font cuire leur nourriture végétale. L'arbre auquel chaque famille est suspendu lui fournit tous ses alimens. La moelle du Mauritia qui ressemble au sagou, est formée en gâteaux ; et ses fruits écailleux, fournissent à cette étrange nation, dans les divers progrès de leur croissance, une nourriture saine et agréable. Le vin de Palmier est une boisson rafraîchissante, et peut même produire cet état d'ivresse qui est le bonheur suprême du sauvage.

(Continuation dans notre prochain.)

plains on the coast of America become parched with excessive heat. The grass withers to the roots, and the soil turns hard and baked. The cattle, enveloped during the day in clouds of dust, run panting with excessive thirst. The more sagacious mule, with his hoof cautiously thrusting aside the prickles of the water-melon, sucks a refreshing beverage. But the cries and frightful shrieks of the larger apes, at last announce the approaching rains. Incessant torrents descend. The crocodile and the boa, long concealed in a torpid state under the hardened mud, now, raising their horrid fronts, burst with sudden and tremendous noise, from their tombs. The rivers soon overflow their banks, and sweep the surface with wide inundation. One sheet of water covers the whole delta of the Orenocco. In the midst of this aquatic scene, lives in peace the unconquered nation of the Guaranis, who nestle among the tops of the *mauritias*, or fan-leaved palms, in extended hammocks, which they construct with netting made from the fibres of the leaves, and line partly with mud. On such humid and pensile floors, the women light their fires, and cook their vegetable diet. The tree to which each family is attached, furnishes its sole subsistence. The pith of the *mauritia*, resembling sago, is formed into thin cakes ; and its scaly fruits, in the different stages of their progress, afford some variety of wholesome food. Palm wine supplies an agreeable, refreshing drink, and may even procure that state of intoxication, which is the elysium of the savage.

(Continuation in our next.)

RETOUR DU BON-TEMS ! !

Cent avis de débiteurs insolvables qui ont profité de l'occasion de la nouvelle loi de banque-route à New-York, sont contenus dans la gazette de cet état, du 30e Avril, 1811.

SIGN OF GOOD TIMES AGAIN ! !

One hundred advertisements of insolvent debtors, taking the benefit of the new bankrupt law, in New-York, are contained in the state paper of that commonwealth of April 30, 1811.

Le prix de *L'Hémisphère*, est *dix gourdes* par an, payable d'avance.